

Commentaires rapport financier AG septembre 2026

Des copies du bilan financier ont été distribuées aux participants de l'AG.

Hélène Bonnemaïson, trésorière du Club de Bridge Montois pour la saison 25/26, a expliqué les différents éléments des finances du club. Nous tenons à remercier Hélène pour son travail et dévouement tout au long de la saison dernière.

Didier Grellier a présenté son rapport dans son rôle de vérificateur aux comptes :

Didier Grellier a remercié chaudement Hélène Bonne maison pour sa coopération. Il a eu accès à tous les documents nécessaires à son examen des comptes et peut affirmer et certifier que ceux-ci sont exacts.

D'autre part, toutes les décisions prises par le Conseil d'Administration ont été faites dans l'intérêt du Club et respect du règlement intérieur.

S'ensuit la question des avantages pécuniaires des donneurs de cours : la gratuité de leur participation aux tournois de régularité du club.

La notion de bénévolat au sein du club devrait être définie et être élargie aux actes de bénévolat autres que ceux de l'enseignement.

Il est souligné que l'enseignement est un engagement très lourd pour les personnes qui s'en chargent et qu'il paraît normal qu'il soient remerciés d'une façon ou d'une autre.

Une meilleure communication sur les « rémunérations » accordées serait souhaitable.

Le coût de l'Ecole de Bridge a été évoqué. Le coût a été chiffré et sera communiqué prochainement.

Didier Grellier souhaite que le texte suivant qu'il a rédigé soit publié dans le rapport financier de l'AG :

Je souhaite simplement signaler à l'assemblée un point de vigilance concernant l'avantage pécuniaire accordé à certains adhérents qui assurent bénévolement des activités d'enseignement.

Cet avantage prend la forme d'une gratuité lors de leur participation aux tournois de régularité organisés par le club normalement facturée 3,50€. Elle a été mise en place à la suite de la suppression d'une indemnité forfaitaire annuelle pouvant atteindre 350€.

Sans me prononcer sur la qualification juridique ou sociale de cet avantage, il me paraît souhaitable que l'association en assure une traçabilité précise, détaillée et en formalise clairement ses conditions d'attribution.

Je recommande également que le conseil d'administration étudie la possibilité d'étendre cette reconnaissance à d'autres adhérents qui accomplissent des missions bénévoles, administrateurs ou non, selon des critères objectifs et transparents.

Enfin, lorsque les bénéficiaires sont également administrateurs, je recommande que les règles de prévention des conflits d'intérêt soient respectées.

Cette observation vise simplement à renforcer la transparence et la sécurité du fonctionnement de l'association pour l'avenir.

Vote sur le rapport financier :

Abstention : 1

contre : 0

Pour : 57

Commentaires budget prévisionnel :

Le budget 2025/2026 étant excédentaire, il est proposé de maintenir la cotisation au Club sans augmentation.

Vote sur le budget prévisionnel

abstention : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

La candidature de Gérard Bouniol comme vérificateur des comptes pour la saison 2026/2027 est acceptée à l'unanimité